2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage. Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,

Président.

Le MARDI 29 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Roland Labelle, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Micheline Clément Labelle, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,

Président.

Le MERCREDI 30 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Robert-Clair Alger, de la ville de Rock Island, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Pauline-Pearl Asselin Alger, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,

Président.

Le MARDI 29 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son dixième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Susanne-Louise Eisman Weinfield, de la ville de St-Laurent, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Mortimer Weinfield, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK, Président.